

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal de Les Méchins, qu'avant d'effectuer une modification au règlement numéro 303 sur les nuisances, de demander à Verreault Navigation Inc. d'envisager d'autres solutions pour atténuer le bruit et que l'installation d'équipements adéquats pourrait réduire le bruit occasionné par les machines.

En conséquence, il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins est d'accord avec la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et demande à Verreault Navigation Inc. d'étudier d'autres possibilités et d'autres solutions pour atténuer le bruit occasionné par les machines.

2012-266 SEMAINE DE VACANCE DE MME LYNE FORTIN DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement que Mme Lyne Fortin sera en vacance pendant la semaine du 15 au 21 octobre 2012.

2012-267 M. CLÉMENT MARCEAU CONSEILLER DÉPOSE LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 410, INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS » ET DONNE AVIS DE MOTION QU'UN RÈGLEMENT SERA SOUMIS À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL

2012-268 DOSSIER D'URBANISME DE M. STEVE BERNATCHEZ, MME MARYVONNE LAFARGUE ET M. JOSEPH OLAÏZOLA.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que la municipalité de Les Méchins retient les services de M. Jean-Pierre Chamberland pour poursuivre les procédures dans le dossier des infractions non réglées de M. Steve Bernatchez, les propriétaires Mme Maryvonne Lafargue et M. Joseph Olaïzola.

2012-269 ORDINATEUR POUR BUREAU MUNICIPA.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement que Mme Lyne Fortin directrice générale est autorisée à faire l'achat d'un nouvel ordinateur pour le bureau municipal, d'une valeur d'environ 1 000 \$ incluant toutes les taxes et l'installation.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires nécessaires si besoin.

2012-270 MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que la municipalité ne crédite pas les intérêts dûs dans le dossier de M. Bertrand Ross (4329-30-2745).

2012-271 O.M.H. DE LES MÉCHINS – ÉTATS FINANCIERS 2011 ET 2 BUDGETS RÉVISÉS 2012.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement que la municipalité de Les Méchins approuve les états financiers 2011, le budget révisé du 12 juin 2012 et celui du 26 juillet 2012 de l'O.M.H. de Les Méchins. Le tout présenté par Mme Cindy Barriault directrice générale de l'O.M.H.

2012-272

**SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (SCC) – SEMAINE DE LA JUSTICE
RÉPARATRICE 2012.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que le conseil municipal de Les Méchins proclame la semaine du 18 au 25 novembre 2012 « Semaine de la justice réparatrice 2012 ».

2012-273

**RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI – IMPACT SUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET
LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'assurance-emploi mise en place par le gouvernement Harper, élargit la notion d'emploi convenable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement sépare les chômeurs en trois catégories : les travailleurs de longue date (rarement recours au programme), les prestataires occasionnels et les prestataires fréquents (saisonniers);

CONSIDÉRANT l'importance des travailleurs saisonniers pour l'économie de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale et touristique se termine et que les travailleurs saisonniers demeurent dans l'incertitude et se demandent quelles seront les conséquences de la réforme du programme d'assurance-emploi sur leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs petites municipalités font appel à des travailleurs saisonniers pour les travaux d'entretien d'été et que ceux-ci sont mis-à-pied à l'automne, la taille et la situation financière de la municipalité ne leur permettant pas d'offrir des emplois à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travailleurs saisonniers font partie des services de sécurité incendie des municipalités et des MRC, comme pompiers à temps partiel souvent désignés à tort comme « pompier volontaire »;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes sont appelées occasionnellement par les municipalités durant leur période de chômage, quelques fois pour une journée ou deux dans le cas des employés municipaux et quelques heures dans le cas des pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travailleurs saisonniers faisant partie des services de sécurité incendie sont inévitablement appelés durant leur période de chômage pour répondre à des appels d'urgence en cas d'accident ou d'incendie, pour poursuivre le programme de formation « Pompier I » et les entraînements obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi, en ce qui concerne le traitement des gains pour du travail effectué en période de chômage et de la prestation d'assurance-emploi versée, feront en sorte de rendre plus difficile l'obtention de services occasionnels et ne favoriseront pas la disponibilité des personnes pour les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi feront également en sorte de rendre plus difficile le recrutement et la rétention des travailleurs saisonniers pour occuper des postes de pompier à temps partiel dans les services de sécurité incendie des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi feront également en sorte de rendre plus difficile le recours à des employés surnuméraires et sur appel;

Que la municipalité appuie aussi l'ensemble de leurs demandes qui sont incluses dans ce processus de renouvellement.

2012-276

LEVÉ DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 19h29, et il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

Steve Ouimet, maire suppléant

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière